

# Le

# Prévoyant

Trimestriel de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI) / Août 2018

Assemblée Générale Ordinaire de l'Asaci

## **Un nouveau président à la tête des assureurs ivoiriens**

**SALIOU BAKAYOKO**

*Président de l'Asaci*

**“Notre mandat sera  
guidé par le souci  
de renforcer l'image  
de l'assurance”**

Signature de convention

**Respecter les tarifs  
RC des VTM**

États Généraux  
de la CIMA

**Les résolutions  
adoptées**



**LISTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES AGRÉÉES EN CÔTE D'IVOIRE  
MEMBRES DE L'ASA-CI MISE À JOUR**

# SOMMAIRE

AOÛT 2018

4

Activités des assureurs

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DE L'ASACI**

5

Résolutions

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASACI**

6-7

Signature de convention :

**LES COMPAGNIES D'ASSURANCES S'ENGAGENT AU RESPECT DU TARIF RC DES VTM**

9-10

Interview

**SALIOU BAKAYOKO, PRÉSIDENT DE L'ASACI**

12-17

Activités des assureurs

**RESOLUTIONS DES ETATS GENERAUX DE L'ASSURANCE**



**LePrévoyant**

01 BP 3873 Abidjan 01  
Tél : (225) 22 48 81 12 – (225) 22 48 81 27  
Fax : (225) 22 48 81 07 – [www.asa.ci](http://www.asa.ci)  
Trimestriel de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire – ASA-CI

**Directeur de Publication**  
ROGER BOA JOHNSON

**Superviseur de la Commission Communication**  
MAMADOU KONÉ

**Rédacteur en Chef**  
Daniel Diallo

**Secrétaire de Rédaction**  
Commission COMMUNICATION

**Rédaction**  
Lucien Agbia, LOH Damas, Daniel Diallo, Koné Mamadou

**Conception Réalisation**  
MULTICONSULT GESTION  
Dpt Corporate Magazine

**SMABTP CÔTE D'IVOIRE SA**

L'assureur des Entreprises et de la Construction



SMABTP Côte d'Ivoire SA est située dans l'immeuble Alpha 2000 19<sup>e</sup> étage, rue Gourgas, Abidjan - Plateau.  
Tel. : (+225) 20 20 40 40 - [contact@groupe-sma.ci](mailto:contact@groupe-sma.ci)

**SMA**

## De l'expérience et de l'abnégation

L'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire a tenu son assemblée générale ordinaire le mercredi 20 juin 2018, dont le clou a été l'élection du président et des membres du bureau exécutif. A l'issue de leurs travaux, les membres à l'unanimité m'ont témoigné leur confiance en m'élisant à la tête notre association commune. Je voudrais ici leur témoigner tous mes remerciements pour cette marque à mon endroit et l'équipe que j'ai présenté.

J'entend avec les membres de mon bureau « *renforcer l'image de l'assurance et donc le prestige de l'ASA-CI, et d'en faire un centre de recherche et de réflexion pour la profession* »,

De l'expérience et de l'abnégation, il nous en faudra pour relever les nombreux défis qui pointent à l'horizon : la gestion de la récente crise de l'assurance maladie sur les tarifs des prestations de soins de santé en est une illustration. Le respect du tarif RC des véhicules terrestres à moteur en est une autre, qui a conduit les assureurs à signer une convention le 28 mai 2018, sous la présidence du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique. En effet, le marché de l'assurance automobile a été négativement impactée ces dernières années par des pratiques fortement préjudiciables à tous ses acteurs, pratiques qui ont contribué à dégrader leur image tant auprès des assurés qu'auprès de l'opinion publique.

La phase de contrôle par la Direction des Assurances, du respect de cette convention et de la circulaire ministérielle du 23 mai 2018, devrait être entrée dans sa phase active à l'heure où vous lirez ces lignes. Nous ne pouvons terminer sans rendre un vibrant hommage et traduire toutes mes félicitations à Monsieur Roger Boa JOHNSON ainsi qu'au Bureau Exécutif sortant pour le travail abattu au cours de leur mandat.



**Saliou Bakayoko**  
Président ASA-CI



## Assemblée Générale Elective de l'ASACI

### Roger Boa JOHNSON passe le flambeau à Saliou BAKAYOKO

Les compagnies d'assurances réunies au sein de l'ASACI se sont toutes retrouvées le 20 juin dernier au siège de ladite association pour la tenue d'une assemblée générale. Au cours de cette importante rencontre, de nouveaux responsables ont été portés à la tête de cette association.

Nul ne saurait parler des performances de l'économie ivoirienne sans faire référence au dynamisme progressivement perceptible dans le secteur des assurances. Ces derniers mois, sous la direction de Monsieur Roger Boa JOHNSON, l'ASACI a posé de nombreuses actions qui ne sont certainement pas passées inaperçues aux yeux de sa tutelle, la Direction Générale des Assurances.

On pourrait entre autre évoquer : la participation des membres de l'ASA-CI à la 1ère journée de l'assurance organisée par la Direction des Assurances, la forte mobilisation du marché à la 42ème Assemblée Générale de la FANAF à Kigali, la participation fort appréciable de la profession aux états généraux de l'assurance à Abidjan qui de l'avis de plusieurs participants fût un franc succès au plan organisationnel malgré le fait que le temps de préparation était insuffisant et enfin, la participation de l'ASA-CI à la rencontre organisée par la Direction des Assurances avec les banques relativement à la demande et la délivrance de la carte professionnelle d'agents des banques et établissements financiers.

Dans la matinée du 20 juin 2018, les directeurs généraux des compagnies d'assurances opérant en Côte d'Ivoire se sont donné rendez-vous au siège de l'ASACI à Cocody pour la tenue d'une assemblée générale élective. Roger Boa JOHNSON, Président sortant de ladite association a, au cours de la présentation de son bilan, fait ressortir les chiffres officiels du marché au sortir de l'année 2017.

On retiendra essentiellement que le chiffre d'affaires global et définitif du marché au titre de l'exercice 2017 s'élève à 334,3 Milliards contre 306,2 Milliards en 2016, soit une hausse de 9,2% tirée essentiellement par la forte progression de l'assurance Vie. De façon sectorielle,



ce chiffre d'affaires se répartit comme suit : Le chiffre d'affaires de la branche Vie est de 149,2 Milliards en progression de 12,6% par rapport à 2016, porté principalement par la branche individuelle qui progresse de 13,7%. Le chiffre d'affaires de la branche Non Vie s'élève à 185,1 Milliards contre 173,7 Milliards en 2016, soit une progression de 6,6% tirée essentiellement par la branche Santé, en augmentation de 10,5%.

S'agissant des prestations payées, le Président sortant de l'ASACI a porté à la connaissance de tous les participants que celles-ci au cours de l'exercice 2017, s'élèvent globalement à 156,8 Milliards en baisse de 3,5% par rapport à 162,5 Milliards en 2016. Elles représentent 47,7% du chiffre d'affaires réalisé par le marché. De façon sectorielle : En Assurance Non Vie, les prestations payées s'élèvent à 75,9 Milliards contre 69,6 Milliards en 2016, soit une hausse de 9,1% tirée principalement par les branches Santé et Automobile qui représentent à eux seules 78,7% des paiements. Ces prestations payées représentent 42,2% du chiffre d'affaire Non Vie.

En Assurance Vie, les prestations payées

s'élèvent à 80,8 Milliards contre 92,9 Milliards en 2016, soit une baisse de 13,0% expliqué essentiellement par le recul des paiements en assurances collectives. Les paiements au titre des assurances collectives s'élèvent à 36,3 Milliards en baisse de 17,7% par rapport à 44,1 Milliards en 2016 et représentent 45,0% des prestations de l'assurance Vie. Quant aux assurances individuelles, les prestations payées se chiffrent à 44,4 Milliards contre 48,7 Milliards en 2016, soit une baisse de 8,7% et correspondent à 55,0% des prestations de l'assurance Vie. Au total les prestations payées représentent 54,2% du chiffre d'affaires de l'assurance Vie.

A la suite des élections, un nouveau bureau exécutif de l'ASACI présidé par Saliou BAKAYOKO, Directeur Général de SUNU ASSURANCES VIE CI a été mis en place. Il est composé de 12 membres. Le nouveau président sera aidé dans sa tâche par le 1er Vice-Président Jacques Gnénéyéri SILUE de la CNPS et de Mme Rosalie LOGON, Directeur Général de ATLANTIQUE ASSURANCES, 2ème Vice-Président.

LOH DAMAS

# LES RÉOLUTIONS ADOPTÉES À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASACI



## RÉSOLUTION N° 1 :

### Adoption du Rapport d'Activités du Bureau Exécutif

L'Assemblée Générale, statuant en la forme Ordinaire, approuve le Rapport d'Activités de l'exercice 2017, l'adopte et félicite le Bureau Exécutif pour le travail accompli.

## RÉSOLUTION N° 2 :

### Adoption des Comptes de l'exercice 2017 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant en la forme Ordinaire, après examen et après avoir entendu le Rapport du Commissaire aux Comptes, adopte les Comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2017, en donne quitus au Bureau Exécutif.

## RÉSOLUTION N° 3 :

### Affectation du résultat

L'Assemblée générale statuant en la forme Ordinaire, décide d'affecter l'excédent de gestion de l'ASA-CI qui s'élève à 74 912 439 F CFA, comme suit :

- 50 000 000 F CFA en complément de la dotation du budget 2018 portant la Communication à 75 000 000 FCFA
- 24 912 439 FCFA en rapport à nouveau

L'Assemblée décide d'affecter l'excédent de gestion de la CIRA (Convention d'indemnisation Rapide de l'Assuré) qui se chiffre à 23 274 688 FCFA à l'ASA-CI en contribution au financement de son budget 2018

## RÉSOLUTION N°4 :

### Adhésion

L'Assemblée Générale statuant en la forme ordinaire approuve l'adhésion des Sociétés STANE Assurance, Assurances COMAR Côte d'Ivoire et SMABTP Côte d'Ivoire SA, conformément à l'article 6 des statuts.

Lesdites sociétés deviendront membres à part entière dès qu'elles se seront acquittées de la cotisation annuelle.

## RÉSOLUTION N°5 :

### Election du Président et des Membres du Bureau Exécutif

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, élit le Président et les membres du Bureau Exécutif comme suit:

• **Président:** Monsieur **Saliou BAKAYOKO**, Directeur Général de SUNU Assurances Vie CI

• **1er Vice-président :** Monsieur Jacques G. SILUE, Directeur Général Adjoint chargé des Affaires Adm. & Financières de la CNPS

• **2ème Vice-Présidente :** Madame Rosalie LOGON, Directeur Général de Atlantique Assurances CI

• **Trésorier Général :** Monsieur Sébastien NGAMENI, Directeur Général Adjoint de BELIFE INSURANCE CI

## • Membres:

1. Madame Yvette AKOUA, Directeur Général de NSIA Assurances

2. Madame Seynabou YODE, Directeur Général Adjoint de SAHAM Assurance vie

3. Monsieur Vamara SANOGO, Directeur Général Adjoint de Allianz Côte d'Ivoire Assurance Vie

4. Monsieur Seybatou AW, PDG de Aveni RE

5. Monsieur Ibrahima CHERIF, Directeur Général de Génération Nouvelle d'Assurances

6. Monsieur Souleymane Cisse, Directeur Général de AMSA Assurances CI

7. Monsieur Fayçal OUZGANE, Directeur Général de Wafa Assurance Vie CI

8. Monsieur Serge POKOU, PDG de STANE Assurance

## RÉSOLUTION N°6 :

### Motion Spéciale au Bureau Exécutif sortant

L'Assemblée Générale décide d'adresser une Motion Spéciale de félicitation au Bureau Exécutif sortant et à son Président, pour la qualité du travail accompli avec dévouement et abnégation dans l'intérêt des sociétés membres.

## RÉSOLUTION N° 7 :

### Motion Spéciale à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

L'Assemblée Générale décide d'adresser une Motion Spéciale de remerciement à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'excellence des relations ayant caractérisé les rapports entre son administration et l'ASA-CI tout au long du mandat du Bureau sortant.

Signature de convention :

## Les compagnies d'assurances s'engagent au respect du tarif RC des VTM



Dans la matinée du 28 mai 2018, la commune du Plateau a été l'objet d'une importante cérémonie qui a eu le privilège de mobiliser l'ensemble des Directeurs Généraux des compagnies d'assurances opérant en Côte d'Ivoire.

En effet, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique au plateau, a servi de cadre idéal pour la tenue de la cérémonie de signature de la convention marché relative au respect du tarif responsabilité civile des véhicules terrestres à moteurs, de leur remorque et

semi-remorque.

Ladite cérémonie qui était présidée par Monsieur Jacques ASSAHORE, Directeur Général du Trésor, entouré pour la circonstance de ses plus proches collaborateurs dont Monsieur Karim DIARRASSOUBA, le Directeur des Assurances, a enregistré la présence du Président Roger Boa JOHNSON, celle de tous les directeurs généraux des sociétés d'assurance pratiquant la branche automobile, signataires de la Convention, et celle de nombreuses personnalités du monde de l'assurance.

Concernant l'objet de ladite convention, il importe de préciser qu'il consistait à consacrer par écrit, l'engagement des assureurs de rigoureusement respecter désormais, le tarif relatif à la responsabilité civile automobile, institué tant par l'Arrêté n°001 du 23 janvier 2003 et les textes subséquents, que par la Circulaire n°05266 du 23 mai 2018, sous peine de subir les sanctions édictées par lesdits textes et le code des assurances CIMA.

## SIGNATURE DE CONVENTION

Pour en revenir au contexte qui a motivé cette cérémonie, il convient de rappeler que l'assurance automobile est une porte d'entrée dans le secteur des assurances pour le commun des mortels. Malheureusement, c'est dans cette branche qu'il y a beaucoup plus de difficultés en matière de règlement des sinistres. Face à cette grosse problématique, différentes réponses ont été apportées en vue d'améliorer le service d'assurance automobile.

On pourrait par exemple citer : l'arrêté 2013 fixant les tarifs minimums, la création de la MATCA, du FGA et du pool TPV, l'interdiction de la vente à crédit de l'assurance par le code CIMA, la redynamisation du système de la carte brune CEDEAO et la réforme du barème d'indemnisation en 2016. Malgré ces

différentes mesures, les choses semblent avoir peu évolué dans le bon sens, car on note toujours dans ce secteur d'activités : une sous tarification généralisée et une lenteur dans le règlement des sinistres.

C'est donc interpellés par leur autorité de tutelle, que les assureurs de Côte d'Ivoire ont bien voulu mettre un peu plus d'ordre en leur sein, ce qui devrait déboucher sur une assurance automobile plus rassurante.

Après la signature de cette convention, le Président Roger Boa JOHNSON s'est voulu très ferme en ces termes : « Au nom du marché des assurances que nous avons l'honneur de présider, au nom de tous les Directeurs Généraux des compagnies d'assurances..., nous prenons l'engagement d'appliquer

rigoureusement les dispositions contenues dans la Convention que nous venons de signer solennellement... pour le bonheur de nos compagnies, du marché, de tous nos concitoyens et de tout l'écosystème de l'assurance automobile... En votre nom à tous, nous nous sommes engagés, en espérant que chacun de nous mesurera la lourde responsabilité qui nous incombe désormais, et prendra dès à présent, les dispositions idoines pour la parfaite application de cette Convention ».

Un message très clair qui fait comprendre que dorénavant, les compagnies d'assurances n'ont plus d'autres choix que de respecter cette convention sous peine de se voir infliger diverses sanctions.

LOH DAMAS

**stane**  
ASSURANCE  
Entreprise régie par le code des assurances CIMA

**Pionnier de l'assurance digitale**  
Souscription en ligne sur [ovl.stane.com](http://ovl.stane.com)

Automobile, Santé, Multirisque habitation, Multirisque professionnelle, Voyage, Caution, Accidents, Responsabilité Civile, Transport, Multirisque agricole, Risque construction, Protection juridique

**Modes de paiement**  
 StanePay, VISA, Mastercard, MIFIN

**Contactez-nous**  
 Cocody Angé, 7ème étage, Centre commercial TERB  
 06 BP 3549 Abidjan 06 | Tél: (225) 22 50 82 40  
[info@stane.com](mailto:info@stane.com) - [www.stane.com](http://www.stane.com)

**Liens & réseaux sociaux :**  
 @staneassurance  
[facebook.com/staneassurance](https://www.facebook.com/staneassurance)  
[linkedin.com/company/stane-assurance](https://www.linkedin.com/company/stane-assurance)

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

Arrêté interministériel n°013/MEF/SEPMBPE du 11 JAN. 2018  
Portant modification de l'arrêté N° 49/MEF/DGTCP/DA du 10 novembre 2010  
fixant le modèle de certificat pour l'assurance des biens  
et marchandises de toute nature à l'importation.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET  
LE SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

Vu la Constitution;

Vu le Traité du 10 juillet 1992 instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats africains ;

Vu le décret no 93-663 du 9 août 1993 portant ratification du Traité instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats africains, signé à Yaoundé le 10 juillet 1992 ;

Vu le décret n° 93-664 du 9 août 1993 portant publication du Traité instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats africains, signé à Yaoundé le 10 juillet 1992 ;

Vu l'ordonnance n°2007-478 du 16 mai 2007 portant modification de l'ordonnance no 97- 444 du 08 Août 1997 portant obligation d'assurances des biens et marchandises de toute nature à l'importation ;

Vu le décret no 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier .Ministre, Chef du Gouvernement, tel que modifié par le décret no 2017474 du 19 juillet 2017;

Vu le décret no 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-475 du 19 juillet 2017 ;

Vu le décret no 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attributions des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret no 2017-576 du 27 septembre 2017 ;

Considérant les nécessités de service ;

**ARRETEMENT**

**Article 1 :** Les entreprises d'assurance agréées à effectuer des opérations d'assurance de biens et marchandises de toute nature à l'importation doivent délivrer les certificats d'assurance électroniques via la plateforme du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) conformément au modèle joint en annexe.

**Article 2:** Le coût des accessoires par certificat d'assurance électronique ne

peut être supérieur à 2 500 FCFA.

**Article 3:** Toute société qui contreviendrait aux dispositions des articles 1 et 2 ci-dessus est passible d'une amende égale à 30% de la valeur des biens et marchandises importés.

**Article 4:** A titre transitoire, le certificat sous format papier délivré avant la date de signature du présent arrêté reste valable pour une durée de trois mois, à compter de ladite date, sous réserve de la date d'expiration du contrat d'assurance.

**Article 5 :** Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de sa date de signature.

**Article 6:** Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur Général des Douanes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

# Parcours professionnel de Saliou BAKAYOKO, Président de l'ASACI

## 1. A l'état civil :

BAKAYOKO Saliou  
58 ans  
Marié  
Père de 04 enfants

## 2. Formation :

Actuaire, diplômé de l'ISUP /  
Université Paris VI, Jussieu  
DEA de statistiques /  
l'Université I de Grenoble  
Maîtrise de mathématiques /  
Université d'Abidjan

## 3. Parcours Professionnel / Expérience:

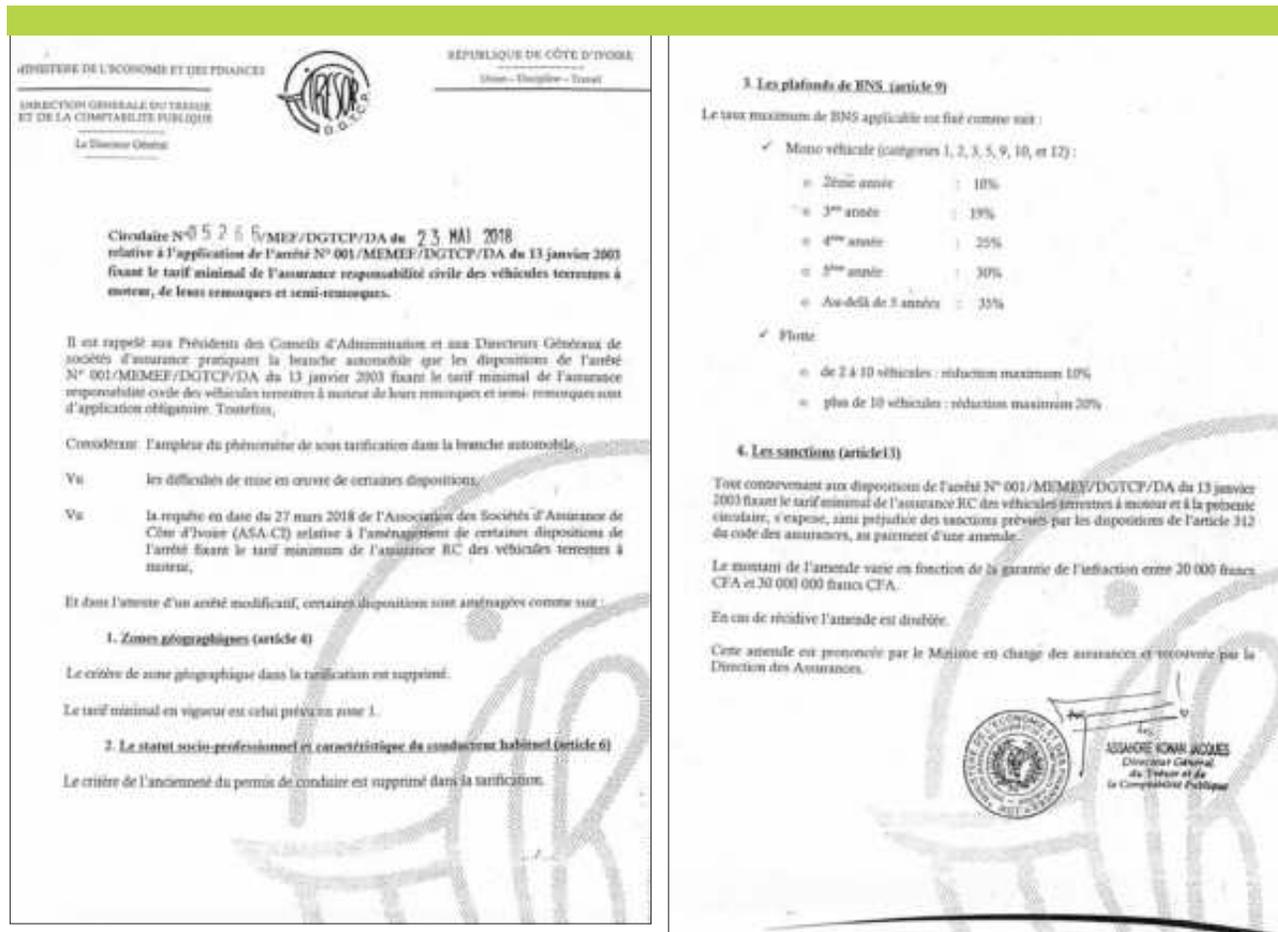
1991 : Professeur à l'Ecole Nationale  
de Statistiques et d'Economie Appliquée  
d'Abidjan  
1992 : Actuaire à l'UA - Vie  
de Côte d'Ivoire  
1993 : Actuaire à la CICA-RE

(Compagnie Commune de réassurance  
des Etats Membres de la CIMA)

2001 : Directeur des opérations vie  
de la CICA-RE  
2008 : Directeur Général Adjoint  
de NSIA-Vie Côte d'Ivoire  
2010 : Directeur Général de LMAI-Vie  
2015 : Directeur Général de SUNU  
Assurances Vie Côte d'Ivoire

## 4. Distinctions

Membre de l'Institut des Actuaires  
de Côte d'Ivoire  
Membre de l'Institut des Actuaires  
de France  
Membre du Comité Vie de la FANAF  
et du Comité vie de l'OAA  
Administrateur de la Fondation d'Africa RE  
basé à l'Ile Maurice  
Professeur à l'IIA depuis 1993  
Auteur d'un livre sur l'assurance vie publié  
en 2017 / Prix JJ CODJOVI édition 2016  
Décoré dans l'ordre du mérite ivoirien



## Saliou Bakayoko, Président de l'ASACI

# « Notre mandat sera guidé par le souci de renforcer l'image de l'assurance »

**Monsieur le Président, vous venez d'être désigné par les assureurs de Côte d'Ivoire pour diriger leur association l'ASACI. Quel est votre commentaire à chaud à la suite d'une telle décision ?**

Avant tout propos, je tiens à dire merci à votre rédaction pour m'avoir donné l'opportunité de m'adresser à toute la profession juste après mon élection à la tête de l'ASA-CI.

Mes premiers mots sont des mots de remerciements et de reconnaissance à l'endroit de tous les acteurs du marché et notamment de mes collègues Directeurs Généraux pour la confiance qu'ils placent en ma personne pour présider le Bureau Exécutif de notre chère Association l'ASA-CI. Je salue également l'esprit de consensus et de convivialité dans lequel mon élection et celui de tous les membres du Bureau Exécutif s'est déroulé. Nous interprétons cet état esprit comme une marque de confiance à la nouvelle équipe que j'ai l'honneur de présider.

**Sous quels auspices placez-vous ce mandat ?**

Notre mandat sera guidé par le souci de renforcer l'image de l'assurance et donc le prestige de l'ASA CI et d'en faire un centre de recherche et de réflexion pour la profession.

**Quelles seront alors vos priorités ?**

Il y a certainement un grand nombre de priorités et nous en sommes bien conscients. Les priorités majeures de notre équipe sont les suivantes :

- la communication institutionnelle et



produit qui consistera à sensibiliser davantage la population au caractère social et économique de l'assurance.

- l'animation et le développement du marché qui portera sur des actions d'amélioration de l'image et de la perception de la profession, dont la plus importante est de trouver une solution au problème de règlement rapide des prestations promises à nos clients.

- Le renforcement de l'influence de l'ASA CI pour en faire un interlocuteur privilégié dans les prises de décisions économiques du Gouvernement et du Patronat.

- La recherche et la formation pour faire de l'ASA CI un creuset d'excellence au

profit du rayonnement de la profession et anticiper les évolutions liées aux TIC.

- La réflexion sur les missions, la gouvernance, les textes et le fonctionnement actuel de l'ASA CI en vue de la rendre plus forte en la dotant de moyens humains et financiers à la dimension de nos ambitions.

Notre première action, sera, à partir d'une vision clairement définie d'élaborer un plan stratégique triennal (2019 -2021) qui va nous permettre d'affiner ces priorités et définir de manière précise un plan d'actions pour leur réalisation.

**Que comptez-vous faire concrètement pour juguler de façon efficace, le fameux**

**problème du règlement tardif des sinistres par certaines compagnies d'assurance ?**

Comme je le disais à la question précédente, la recherche de solutions au problème de règlement tardif des sinistres par certains de nos membres est l'une de nos priorités. Le Bureau sortant dont j'étais le Vice - Président avait déjà initié des actions de résolution de ce problème, notamment en ce qui concerne le règlement rapide des sinistres matériels auto. Nous allons évidemment poursuivre ces actions et en initier d'autres basées sur l'utilisation des TIC auxquelles il faut ajouter l'initiation des actions de marché impliquant l'engagement de tous nos membres.

**Avez-vous des innovations majeures dans l'optique d'impulser un souffle nouveau au marché ivoirien des assurances ?**

Nous comptons faire de l'innovation, un des axes majeurs de notre programme d'actions. A cet effet, nous envisageons des mécanismes de réflexion pour anticiper sur les évolutions de notre métier à l'ère du numérique. Cela passera dans un premier temps par la dématérialisation de nos opérations en vue d'alléger nos procédures de souscription et de règlement.

Il faut noter que le processus de dématérialiser le certificat d'attestation maritime entamé par le Bureau Exécutif sortant est pratiquement à son terme. Nous comptons en faire assez rapidement autant pour l'attestation d'assurance automobile.

**Le taux de pénétration des produits d'assurance en Côte d'Ivoire reste encore très insignifiant. Avez-vous déjà réfléchi à des pistes de solutions pour le relever ?**

A mon avis, l'une des raisons du faible taux de pénétration de l'assurance de notre marché est la non atteinte

significative à ce jour des populations travaillant dans le secteur informel qui représente encore une part importante de la population du pays.

Il faudra donc engager des actions de marché en coordination avec tous les acteurs pour la sensibilisation de cette frange de la population et imaginer des modèles de distribution de masse en direction du secteur informel.

Il y a également la recherche de solutions au problème de règlement tardif des sinistres que vous aviez déjà évoqué et qui reste encore un handicap pour le développement de l'assurance. Nous sommes convaincus que le paiement rapide des sinistres va inévitablement augmenter le taux de pénétration de l'assurance de notre marché.

**Quelles sont vos attentes à l'égard de la Direction des Assurances et également vis-à-vis de vos pairs assureurs ?**

Vous me donnez l'occasion d'exprimer nos sincères remerciements et reconnaissance à l'endroit de notre autorité de tutelle qui a été toujours à notre écoute et avec qui nous travaillons en parfaite symbiose. Notre attente à l'égard de la Direction des Assurances est de renforcer cet état d'esprit en nous accompagnant dans les actions de sensibilisation de la population et surtout en nous épaulant efficacement dans la résolution des grands dossiers comme l'allègement de la fiscalité des opérations d'assurance ou la mise en place de la retraite obligatoire par capitalisation.

Quant à mes pairs assureurs qui m'ont fait largement confiance, je compte beaucoup sur leur engagement et cela dans la solidarité et la discipline pour la mise en oeuvre des actions de marché que le Bureau Exécutif envisage d'initier.

**Les récentes inondations relancent le débat de la prise en charge des sinistres naturels dans nos pays. Que pouvez-**

**vous suggérer à ce niveau ?**

Mes pensées vont aux victimes de ces inondations et je tiens à exprimer ici ma compassion à leurs proches. Ces événements catastrophiques naturels malheureux ont montré la nécessité de couvrir ces genres de situations d'une manière ou d'une autre et faire ainsi jouer pleinement à l'assurance son caractère social qu'on a tendance à ignorer.

Nous comptons proposer à notre Gouvernement la mise en place d'un fond à l'image de ce qui se fait en France dit fond "catastrophe naturel" qui sera alimenté conjointement par l'Etat et les assureurs du marché. La contribution des assureurs sera financée par un prélèvement automatique sur les primes d'assurances.

Pour un financement conséquent de ce fond, nous envisageons de demander à l'Etat l'extension de l'obligation à d'autres risques autre que la RC automobile.

**Monsieur le Président, votre mot de fin, surtout à l'égard de tous les lecteurs du magazine LE PREVOYANT.**

Nous mesurons bien les enjeux de notre élection à la tête de l'ASA CI au regard du niveau de maturité actuelle de notre association, de la qualité des différentes personnalités qui l'ont dirigé depuis sa création à nos jours, des défis à relever pour l'amélioration de l'image de notre profession et aussi de l'évolution inévitable de notre métier à l'ère du numérique.

Les lecteurs du Prévoyant, particulièrement nos membres, peuvent compter sur notre vision de notre métier, sur notre détermination à relever les différents défis évoqués ici.

Enfin, permettez-moi de saisir cette occasion pour rendre hommage aux membres du Bureau Exécutif sortant avec à sa tête, le Président, Roger Boa Johnson.

Entretien réalisé par LOH DAMAS

# RESOLUTIONS DES ETATS GENERAUX DE L'ASSURANCE

Abidjan, du 07 au 09 mars 2018

## I. Contexte général

Le Traité instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains membres de la Zone Franc, signé le 10 juillet 1992 à Yaoundé (République du Cameroun), a assigné à la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) des objectifs favorisant la constitution d'un marché élargi et intégré de l'industrie des assurances. L'un des objectifs prioritaires concerne la protection des intérêts des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances et le développement sain et harmonieux de l'industrie des assurances et des économies des États membres.

Au cours des dix dernières années, le marché des assurances de la zone CIMA a réalisé un taux annuel moyen de croissance de 9% dont 12% pour l'assurance vie et 8% pour l'assurance non vie. Cette évolution des primes s'est accompagnée de la croissance des investissements dans le secteur. Le nombre d'entreprises d'assurance est passé de 143 en 2007 à 187 en 2017 (dont 70 sociétés vie à fin 2016).

Au-delà du taux de croissance à long terme des primes largement supérieur à la moyenne africaine (+3% par an) et de l'accroissement du nombre des acteurs, le secteur reste en deçà de ses potentialités. En effet, le taux de pénétration de l'assurance dans la zone est estimé à seulement 1% contre environ 3% à l'échelle du continent (y compris l'Afrique du Sud).

Pour aider à un développement de l'activité d'assurance en zone CIMA, le législateur communautaire a initié depuis quelques années un vaste programme de réformes axées sur :

– le renforcement de la protection des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurances (réformes de



l'assurance vie, réformes des dispositions du livre II du code des assurances relatives à l'indemnisation des préjudices corporels subis par les victimes des accidents de la circulation) ;

– la gouvernance, la solvabilité et la stabilité financière (contrôle interne et obligations de reporting, encadrement des opérations de réassurance et rehaussement du capital social minimum);

– l'inclusion financière (microassurance et assurance inclusive).

Ces réformes ont permis d'améliorer les principaux indicateurs de l'activité. Toutefois, elles restent insuffisantes pour inverser significativement l'image du secteur et permettre aux assureurs d'exploiter tout le potentiel de croissance de l'assurance dans chacun des Etats membres. L'une des insuffisances majeures résulte des nombreux obstacles existant dans le processus de prise en charge et d'indemnisation des victimes en cas d'accident de la circulation. Au regard de la place prépondérante de l'assurance automobile en zone CIMA et de ses différents impacts (économique, social, réputationnel), l'identification et l'élimination des obstacles est un sujet de préoccupation majeure.

En outre, les questions relatives à la digitalisation, à l'évolution des canaux de distribution des produits d'assurance, à la performance des systèmes d'information, à la rentabilité des produits d'assurance vie, à l'évolution des marchés financiers, à la consolidation des marchés ainsi qu'aux enjeux du contrôle des assurances se posent également avec acuité.

Fort de ces constats, le Conseil des Ministres a instruit le Secrétariat Général d'organiser en partenariat avec la FANAF les états généraux de l'assurance pour se saisir des problèmes qui continuent d'handicaper le développement de l'assurance dans la zone CIMA, dans le cadre d'un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes du secteur : la CIMA, les Directions Nationales des Assurances, les assureurs, les réassureurs, les administrations fiscales, les acteurs des marchés financiers, les intermédiaires, les caisses de sécurité sociale, les associations de consommateurs, différents experts de l'industrie, ... L'objectif est d'aboutir à des résultats concrets permettant d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'assainissement et de développement de l'industrie des assurances pour les prochaines années.

## II. Déroulement des travaux

Les états généraux de l'assurance se sont déroulés du 07 au 09 mars 2018 au siège du Patronat ivoirien à Abidjan (République de Côte d'Ivoire).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Adama KONE, Ministre de l'Économie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire qui a souligné l'importance et rappelé les attentes de ces assises.

Les travaux ont enregistré la participation de plus de 350 délégués venus de divers horizons et notamment d'une vingtaine de pays. Une cinquantaine de panélistes ont partagé pendant 3 jours leur expertise, fait des diagnostics et formulé des recommandations pour une restauration de la confiance par l'assurance automobile, un

assainissement et un développement de l'industrie des assurances au service des populations et des économies. Les contributions et interventions des différents participants ont permis d'enrichir les débats.

Les deux premières journées ont été consacrées aux travaux en plénière. La troisième journée a permis l'approfondissement des différentes problématiques dans le cadre d'ateliers et la restitution des résolutions en plénière.

Toutes les parties impliquées se sont engagées à la mise en œuvre effective des résolutions prises qui traduisent la profondeur, le sérieux, l'intensité et le caractère consensuel des échanges.

En rappel, les principaux thèmes débattus lors des états généraux ont

porté notamment sur :

1. restaurer la confiance par l'assurance automobile ;

2. stratégies de distribution de l'assurance face aux mutations en cours ;

3. vendre et gérer l'assurance vie ;

4. microassurance, vecteur de croissance et d'inclusion sociale ;

5. assurance maladie, répondre aux besoins des populations tout en garantissant la rentabilité ;

6. système d'information, efficacité opérationnelle et transformation digitale ;

7. consolidation des marches et nouveaux enjeux du contrôle des assurances en zone CIMA.



**JOKER EMPLOI**

**Pour se garantir un revenu en période de chômage**

**ASSURANCE  
DECES INVALIDITE  
CHOMAGE**



**Un Réservoir de Sécurité**

Le monde du travail devient de plus en plus instable  
avec le contrat **JOKER EMPLOI**  
la SAAR VIE vous offre la possibilité de vous prémunir contre les risques

**décès/invalidité toutes causes confondues - la perte d'emploi**

Deux Plateaux Aghien - 01 B.P. 12201 Abidjan 01 Tél.: +225 22 50 81 50 / Fax : +225 22 50 25 12  
E-mail : [infos@saarvie.ci](mailto:infos@saarvie.ci) - Web : [www.saar-assurances.com](http://www.saar-assurances.com) - World Class African Insurance

### III. Résolutions adoptées

Les résolutions résultant des travaux se présentent ainsi qu'il suit par thème :

#### 1- Résolutions relatives au thème « Restaurer la confiance par l'assurance automobile »

Les participants ont analysé les différents obstacles au processus d'indemnisation dans la branche automobile et mis en exergue les points suivants :

- la perte de confiance des usagers due aux difficultés rencontrées pour être indemnisé et la réticence de certains assureurs à honorer leurs engagements ;
- la nécessité d'apporter plus de clarté à certaines dispositions du livre II relatives au processus d'indemnisation, au barème d'indemnisation et la prise en compte de nouveaux chefs de préjudices au regard du principe indemnitaire ;
- l'importance du procès-verbal de constat d'accident dans le processus d'indemnisation ;
- la nécessité d'une mise à disposition plus diligente des procès-verbaux (PV) de constat d'accident aux assureurs et autres parties prenantes ;
- la nécessité d'un modèle harmonisé des PV pour faciliter les interprétations dans le cadre des sinistres transfrontaliers ;
- la nécessité d'instaurer un cadre de collaboration plus efficient entre les bureaux nationaux de la Carte Rose et de la Carte Brune ;
- l'importance du fonds de garantie automobile (FGA) complément indispensable au dispositif de l'obligation d'assurances et la nécessité de sauvegarder l'intérêt des victimes d'accidents de la circulation ;
- la faiblesse du niveau d'indemnisation

traduisant la méconnaissance de l'existence des FGA par le public ;

- la nécessité d'une meilleure collaboration des fonds de garanties avec les forces de l'ordre pour la réduction du taux de non assurance ;
- les difficultés rencontrées pour l'indemnisation des victimes et l'exercice des recours dans le cadre des accidents impliquant les véhicules de l'Etat.

En conséquence, ils ont adopté les résolutions suivantes :

1. poursuivre la révision du Livre II du code des assurances relatif à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels ;
2. mettre en place un organisme indépendant et autonome ou un service spécialisé au sein des DNA en charge de la médiation et du suivi de la conduite de marché, ainsi que l'instauration d'un numéro vert pour la dénonciation des mauvaises pratiques ;
3. encadrer par un dispositif réglementaire les activités de conseil ou d'agents d'affaires, des experts et des enquêteurs intervenant dans le processus d'indemnisation ;
4. renforcer les sanctions et exiger une meilleure organisation des services sinistres et des marchés avec des procédures et des normes de qualité publiées ;
5. mettre en place une plateforme (accessible par internet ou mobile) permettant aux assurés et automobilistes d'établir directement les constats amiables ou permettant aux assureurs de collecter les informations sur les circonstances des accidents en temps réel, et aux forces de l'ordre de compléter et d'établir les PV de constat avec plus de célérité ;

6. mettre en place un modèle harmonisé de présentation du PV de constat d'accident de la circulation ;

7. mettre en place un cadre de collaboration avec les autorités (Gendarmerie et Police) en charge de l'établissement et de la délivrance des PV de constats d'accident ;

8. améliorer le dispositif réglementaire pour une meilleure prise en charge des sinistres transfrontaliers ;

9. adopter un règlement pour la mise en place des fonds de garantie automobile (FGA) et des pools TPV dans tous les Etats membres, notamment par :

- a. la fixation par le Conseil des Ministres en charge des assurances, d'un délai pour sa mise en place dans tous les Etats membres ;
- b. l'amélioration du cadre réglementaire sur le fonctionnement du FGA, sa forme juridique, sa vulgarisation auprès du public, les délais de paiements, la prise en compte éventuelle des dommages matériels et le contrôle par la CIMA ;

10. mener une réflexion sur la nécessité d'élargir l'obligation d'assurances aux véhicules de l'Etat et ses démembrements ;

11. mettre en place des mécanismes de contrôle plus efficaces afin de réduire le taux de non assurances.

#### 2- Résolutions relatives au thème «Distribution de l'assurance :

quelle stratégie face aux mutations en cours ? »

Examinant les enjeux d'une évolution de la distribution de l'assurance en zone CIMA face aux mutations en cours, les participants ont souligné :

- la nécessité sur le plan réglementaire,

de renforcer les conditions de capacités professionnelles et financières, ainsi que le contrôle des intermédiaires traditionnels par les Directions nationales des assurances ;

- l'impératif de structurer la profession d'intermédiaire afin de disposer d'intermédiaires plus professionnels et financièrement solides ;

- l'urgence de capitaliser sur les opportunités offertes par des outils tels que le téléphone mobile et internet (en favorisant l'accès à des populations jusque-là inaccessibles) pour améliorer les prestations et le service rendu à la clientèle.

En conséquence, les participants ont adopté les résolutions suivantes :

1. instaurer des tests d'évaluation pour l'accès à la profession de courtier au regard du risque de réputation et la crise de confiance généralisée ;

2. exiger une période de stage plus longue que celle prévue actuellement par la réglementation pour l'exercice de la profession d'intermédiaire d'assurance ;

3. revoir les programmes des formations dispensées dans les centres de formation en incluant des modules axés sur la gestion, le marketing et la communication ;

4. instituer une forme juridique et un capital social minimum pour l'obtention de l'agrément pour l'exercice de la profession de courtier d'assurance ;

5. subordonner le maintien de l'agrément accordé à un intermédiaire à la réalisation d'un chiffre d'affaires minimum au bout d'une période d'activité de trois ans ;

6. renforcer les capacités opérationnelles des Directions Nationales des Assurances et la fréquence des contrôles des intermédiaires ;

7. mettre en place un code de déontologie de la profession d'intermédiaire ;

8. finaliser le projet de règlement sur la distribution de l'assurance par voie digitale, en élargissant la consultation aux régulateurs des télécommunications, des banques, ainsi qu'aux acteurs du marché des assurances ;

9. créer une plate-forme numérique centralisant les informations sur les

intermédiaires agréés ;

10. créer une plate-forme numérique centralisant le parc automobile ;

11. assurer l'interconnexion des intermédiaires au système d'information des assureurs.

### 3- Résolutions relatives au thème «Vendre et gérer l'assurance vie en zone CIMA »



#### Fiers et heureux de célébrer notre 20<sup>ème</sup> anniversaire !

En soufflant très fort sur les bougies, nous n'éteindrons pas la flamme qui nous anime et nous pousse chaque jour à vous offrir le meilleur de l'assurance. Le travail acharné et le professionnalisme des femmes et des hommes de notre groupe démontrent notre engagement quotidien auprès de vous.

Cet anniversaire est aussi le vôtre. Parce que vous nous avez donné confiance. Parce que vous nous avez accordé votre confiance. C'est pour vous, et avec vous, que nous avons fait de SUNU Assurances une réussite africaine pérenne.

Merci 20 fois.

Les participants ont passé en revue les problèmes qui freinent l'expansion de l'assurance vie en zone CIMA. Ils relèvent qu'en dépit des dernières réformes et des résultats obtenus, le développement de l'assurance vie reste en deçà des attentes.

A l'issue des échanges, les participants en tenant compte des spécificités et du degré de maturité des marchés, ont adopté les résolutions suivantes :

1. maintenir en l'état le dispositif réglementaire relatif au précompte des commissions et à la zillmérisation pendant une période de 10 ans pour permettre aux entreprises de former les réseaux de distribution et de les préparer à la suppression automatique de cette pratique à l'issue de cette période ;

2. maintenir en l'état la méthode de calcul de la participation bénéficiaire réglementaire minimale. Toutefois en cas de résultat net bénéficiaire réalisé, la participation bénéficiaire ne saurait être inférieure à un quantum du résultat net ;

3. renforcer et mettre l'accent sur les informations permettant de garantir l'identification des assurés et bénéficiaires de contrats à la souscription du contrat et au moment du paiement des prestations ;

4. renforcer la coopération et la formation des acteurs de l'écosystème financier pour l'optimisation du fonctionnement du système financier et de la gestion des placements au sein des entreprises d'assurances ;

5. renforcer le respect des dispositions du code des assurances en ce qui concerne le montant minimum des obligations d'Etat à détenir en portefeuille ;

6. promouvoir des réformes fiscales visant à renforcer les incitations fiscales notamment : a. l'exonération totale des intérêts techniques et participations bénéficiaires ;

b. l'exonération totale des primes d'assurance vie des revenus imposables pour les entreprises et les particuliers ;

c. l'exonération totale des prestations payées ;

7. instaurer l'obligation d'externalisation de la gestion des Indemnités de Fin de Carrières (IFC) auprès des entreprises d'assurance ;

8. alléger et accélérer la délivrance des cartes professionnelles aux intermédiaires.

#### **4- Résolutions relatives au thème «Microassurance comme vecteur de croissance et d'inclusion sociale »**

Les participants ont analysé les différents obstacles au développement de la microassurance, notamment :

- le manque de clarté et de simplicité dans certaines dispositions du livre 7 relatives à la définition de la microassurance, au montant de la prime, aux règles de gestion de l'épargne collectée, la durée de formation des intermédiaires ;

- le défaut d'un cadre de collaboration entre la CIMA avec les autorités de régulation de la téléphonie mobile et du secteur bancaire ;

- l'absence d'un accompagnement des Etats, à travers notamment une incitation fiscale aux opérateurs de l'assurance agricole.

En conséquence, ils ont adopté les résolutions suivantes :

1. mettre en place un groupe de réflexion pour la refonte de la loi sur la microassurance ;

2. assouplir les conditions d'agrément des entreprises de microassurance avec un

minimum à exiger pour les systèmes d'information à mettre en place ;

3. accompagner dans chaque Etat les opérateurs du secteur agricole en contrepartie de la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) bénéficiaires des aides étatiques.

#### **5- Résolutions relatives au thème «Assurance maladie : comment répondre aux besoins des populations tout en assurant la rentabilité ? »**

Les participants ont relevé que :

- les systèmes de santé doivent être repensés dans les Etats membres de la zone CIMA, afin de garantir l'accès aux soins de santé décentés à toutes les couches de la population

- la Couverture Maladie Universelle (CMU) et l'Assurance Maladie sont complémentaires dans le cadre d'une coopération et d'une prise en compte mutuelle des spécificités et objectifs de chaque système ;

- les solutions à mettre en œuvre en faveur d'un développement pérenne doivent se décliner en plusieurs phases, notamment : une meilleure organisation et la révision des modèles en tirant profit de la digitalisation, et la définition d'une nouvelle approche du rôle de l'Etat et du financement de la santé.

En conséquence, ils ont adopté les résolutions suivantes :

1. participer à la construction d'une véritable volonté politique :

a. mettre en place un cadre de concertation permanente entre la CIMA et la CIPRES pour discuter des questions relatives à la CMU et de l'Assurance Maladie ;

b. affirmer les dispositions des assureurs privés à participer à la réflexion sur le

système de santé afin de mieux définir les prestations et services minimaux à garantir aux populations ;

c. proposer un corpus légal minimum à mettre en place dans les différents Etats, dont les assurances santé obligatoires ;

2. définir une meilleure organisation des modèles en tirant profit de la digitalisation :

a. mettre en place des mécanismes de collecte des cotisations et de paiement des prestations adossés aux outils de finance digitale tels que le mobile money;

b. encourager la disponibilité de l'offre des services de santé de base sur l'ensemble de l'étendue du territoire ;

c. procéder à la dématérialisation (progressive) du dispositif afin de réduire les coûts de gestion ;

3. définir les bases d'une complémentarité CMU et Assurance Maladie : prise en compte mutuelle des spécificités et objectifs de chaque système :

a. la CMU devrait garantir à toutes les couches sociales, en particulier les plus défavorisées, une couverture santé à moindre coût, voire de manière gratuite ;

b. l'assurance maladie pourrait intervenir comme complément ou alternative pour couvrir les risques plus sélectifs et/ou des personnes justifiant de revenus plus réguliers ou ayant une capacité contributive ;

c. définir le rôle de l'Etat dans le financement de la santé (de la couverture et de l'assurance) ;

4. concevoir des produits simples et adaptés aux besoins :

a. proposer des produits (modulables) à coûts accessibles à toutes les

populations, en s'appuyant sur la dépense moyenne de santé de la population ;

b. collaborer avec les mutuelles offrant des solutions de santé de base afin d'optimiser l'offre de couverture ou d'assurance maladie ;

c. simplifier les clauses de garantie et/ou les contrats d'assurances ;

d. améliorer les délais de souscription et règlement des prestations ;

5. créer une synergie entre les acteurs et mutualiser les coûts de gestion

a. encourager la création des Pool Santé;

b. envisager des systèmes collaboratifs de distribution et de gestion de la CMU et l'assurance maladie ;

c. renforcer le partenariat Public-Privé dans une optique de partage d'informations, d'infrastructures et d'outils de collaboration ;

d. prendre des mesures pour la maîtrise des couts de santé, en prenant en compte notamment les programmes de prévention ;

e. prendre des mesures pour réduire les fraudes, avec par exemple la centralisation des informations ;

6. mettre en place un cadre de concertation permanente entre la CIMA et la CIPRES pour discuter des questions relatives à la CMU et de l'Assurance Maladie.

### **6- Résolutions relatives au thème «Consolidation des marchés et nouveaux enjeux du contrôle des assurances en zone CIMA ».**

Les participants ont examiné trois sous thématiques relatives aux assurances obligatoires, à la maturation des marchés

et à la solvabilité basée sur les risques.

A l'issue de leurs échanges, ils ont adopté les résolutions suivantes :

1. laisser l'initiative à chacun des Etats de rendre obligatoires d'autres types assurances à la suite des travaux et recommandations du Secrétariat Général de la CIMA et inciter les Etats à se munir, à définir ou à désigner les entités ou les structures de contrôle de ces nouvelles assurances obligatoires ;

2. mener des actions de communication sur le bien-fondé des assurances obligatoires pour la communauté entière;

3. établir un état des lieux de la mise en œuvre du règlement relatif à l'augmentation du capital social des sociétés anonymes d'assurances et des fonds de d'établissement des sociétés mutuelles d'assurances, dans l'optique d'une meilleure consolidation des fonds propres ;

4. mettre en place un comité chargé de poursuivre la réflexion sur la mutation du système de solvabilité actuel vers un système de solvabilité basé sur les risques.

### **IV. Mise en œuvre**

Pour le suivi et la mise en œuvre des résolutions issues des états généraux de l'assurance, un Comité composé de la CIMA, la FANAF, les DNA, la FIAC et d'autres personnes ressources sera mis en place. Ce Comité déclinera en actions et activités les principales résolutions sus évoquées et suivra leur exécution.

Fait à Abidjan, le 9 mars 2018

Le Président de la FANAF  
Le Secrétaire Général de la CIMA

Adama NDIAYE Issoufou NCHARE

# Liste des sociétés d'Assurances agréées en Côte d'Ivoire

## Membres de l'Asa-ci

( mise à jour à août 2018)

- 1. ALLIANCE AFRICAINE D'ASSURANCES VIE (3A-VIE)** - Siège Social Avenue Botreau Roussel, Immeuble Le Mans 9ème étage – D.G M. Tiornan COULIBALY – 01 BP 11944 ABIDJAN 01 - Tél. 20.33.98.20 / 20.33.85.07 - Fax 20.33.88.14 - E-mail : aaavie@aaavie.com
- 2. ALLIANZ COTE D'IVOIRE ASSURANCES** - Siège Social Plateau 2, Bd Roume Immeuble Allianz - D.G M. Olivier MALATRE 01 BP 1741 ABIDJAN 01 - Tél. 20.30.40.00 - Fax 20.30.40.01 E-mail : allianz.coteivoire@allianz-ci.com
- 3. ALLIANZ CÔTE D'IVOIRE ASSURANCES VIE** D.G M. Mamadou KONE – 01 BP 1741 ABIDJAN 01 - Siège Social 2, Bd Roume Immeuble AGF-CI Tél. 20.30.40.70 - Fax 20.30.40.71 - E-mail : allianz.coteivoire@allianz-ci.com
- 4. AMSA ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE** - Siège Social 19, Avenue Delafosse, Immeuble Abeille Plateau – D.G M. Souleymane CISSE - 01 BP 1333 ABIDJAN 01 - Tél. 20.30.05.00 Fax 20.30.05.90 – E-mail : amsa-ci@amsaassurances.com
- 5. ASSURANCES COMAR CÔTE D'IVOIRE** - Siège Social Imm. XL, angle Av. Dr Crozet et blvd. La République Abidjan-Plateau – D.G M. Mustapha AZAIEZ - 01 BP 5699 ABIDJAN 01 - Tél. 20.20.24.55 Fax 20.20.24.59 - E-mail: infos@comar.ci
- 6. ATLANTA COTE D'IVOIRE NON VIE** – Siège social Plateau, Immeuble BROADWAY 4ème étage, Avenue Noguès – DGA M. Ousmane BAH - 01 BP 4666 Abidjan 01 – Tél. 20 30 77 77 – Fax 20 30 77 78 – E-mail : t.kouame@atlanta.ci
- 7. ATLANTIQUE ASSURANCES CÔTE 'IVOIRE** - Siège Social 15, Av. Joseph ANOMA – D.G Mme Rosalie LOGON 01 BP 1846 ABIDJAN 01 - Tél. 20.31.78.00 - Fax 20.33.18.37 - Email aaci@atlantique-assurances.net
- 8. ATLANTIQUE ASSURANCE VIE (AA VIE)** Siège Social 15, Av. Joseph ANOMA – DG P.I M. Barthélémy YAO KONAN - 01 BP 1337 ABIDJAN 01 - Tél. 20.31.21.41 - Fax 20.21.45.23 – E-mail : aavie@aavie.net
- 9. ATLAS ASSURANCES** – Siège Social Bd de la République 10, Av. du Docteur Crozet – D.G M. Martin KOFFI KOFFI -04 BP 314 Abidjan 04 – Tél. 20.30.39.99/ 20.22.35.34/20.22.38.37 Fax 20.21.90.19 – E-mail : atlas103@aviso.ci
- 10. AVENI-RE** – Siège Social Immeuble CRRAE-UMOA Abidjan Plateau D.G M. Seybatou AW – 06 BP1844 ABIDJAN 06 – Tél. 20.21.90.15 Fax 20.21.90.20 / 20.22.14.85 -E-mail : infos@aveni-re.com
- 11. AXA CÔTE D'IVOIRE** - Siège Social Av. Delafosse prolongée - D.G M. Roger Boa Eugène JOHNSON - 01 BP 378 ABIDJAN 01 Tél. 20.31.88.88 - Fax 20.31.88.00 – E-mail : johnson.boa@axa.ci
- 12. BELIFE INSURANCE SA** - Siège Social Immeuble Woodin Center 1e étage - DGA M. Sébastien NGAMENI - 01 BP 5173 ABIDJAN 01 - Tél. 20.31.14.70 / 14.75/.14.80 / .14.85 - Fax 20.32.56.17- E-mail : infos@belife.ci
- 13. CONTINENTAL REINSURANCE (CONTINENTAL-RE)** – Siège Social 2ème Etage Immeuble Equinoxe, Angle de la route du Lycée Technique & de la Rue la Cannebière (Carrefour Pisam) – Directeur Régional M. Ibrahima NDOYE – 01 BP1073 ABIDJAN 01 – Tél. 22 44 51 80 / Fax : 22 44 14 38 E-mail : lboho@continental-re.com
- 14. FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE (FGA)** – Siège Social II Plateaux 7ème Tranche (en face de l'Ambassade de Chine – D.G M. Noël MAÏZAN KOFFI – 04 BP 8 ABIDJAN 04 – Tél. 22.42.65.76 / 22.42.66.43 - Fax 22.42.65.89 – E-mail : fgaci@aviso.ci
- 15. GENERATION NOUVELLEE D'ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE (GNA-CI)** – Siège Social Immeuble l'Ebrien Rue du Commerce Plateau – D.G M. Ibrahima CHERIF - 04 BP 1522 ABIDJAN 04 – Tél. 20.25.98.00 – Fax 20.33.60.65 - E-mail : doussoutie.komara@gna-ci.com.
- 16. INSTITUTION DE PREVOYANCE SOCIALE - CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (IPS-CNPS)** Siège Social 24, Avenue Lamblin - D.G M. Denis Charles KOUASSI - 01 BP 317 ABIDJAN 01 - Tél. 20.25.21.00 – Fax 20 32 79 94 - E-mail : info@cnps.ci
- 17. L'AFRICAIN DES ASSURANCES COTE D'IVOIRE (2ACI)** - Siège Social 34, Avenue Houdaille, Immeuble SAFA - D.G M. Marcel K. AHOUANJINO - 04 BP 804 ABIDJAN 04 - Tél. 20 25 28 50 – Fax : 20.32.27.89 E-mail : safa@aviso.ci
- 18. LA LOYALE ASSURANCES IARD** – Siège Sociale Av. du Général de Gaulle (Rue du Commerce) – AP M. Guy CAMARA- 01 BP 12263 Abidjan 01 – Tél. 20.32.51.60 / 20.30.53.53 – Fax 20.32.51.68- E-mail : laloyale@laloyale.net
- 19. LA LOYALE VIE** - Siège Social Immeuble Woodin Center 4e étage Avenue Noguès Abidjan-Plateau – D.G M. Joseph YAPO MANCAMBOU - 01 BP 11885 ABIDJAN 01 - Tél. 20.22.94.64 / 20 33 15 00 - Fax 20.22.95.92 - E-mail : laloyalevie@aviso.ci
- 20. MUTUELLE D'ASSURANCES DES TAXIS COMPTEURS D'ABIDJAN (MATCA)** - Siège Social Bd Roume Av. du Dr CROZET Immeuble MATCA – D.G M. Ousmane E. GUEDOU - 04 BP 2084 ABIDJAN 04 - Tél. 20.30.33.33 - Fax 20.22.77.35 - E-mail: info@matca-ci.com

## Liste des sociétés d'Assurances agréées en Côte d'Ivoire Membres de l'Asa-ci ( mise à jour à août 2018)

**21. NOUVELLE COMPAGNIE AFRICAINE DE REASSURANCES (NCA-RE)** – Siège Social : Riviera, route d'ABATTA - D.G M. Nazaire BLEKOU ABBEY - 01 BP 5962 ABIDJAN 01 – Tél. 22 51 10 50 – Fax : – E-mail : [infos@nca-re.net](mailto:infos@nca-re.net)

**22. NOUVELLE SOCIETE INTERAFRICAIN D'ASSURANCES DE CÔTE D'IVOIRE (NSIA-CI)** - Siège Social Immeuble NSIA Av. Noguès - D.G Mme Yvette AKOUA - 01 BP 4092 ABIDJAN 01 Tél. 20.31.98.00 / 20.22.76.21 / 20.22.76.22 - Fax 20.33.25.79 / 20.22.76.20 - E-mail : [nsiaassurancesci@groupensia.com](mailto:nsiaassurancesci@groupensia.com)

**23. NOUVELLE SOCIETE INTERAFRICAIN D'ASSURANCES DE CÔTE D'IVOIRE VIE (NSIA-VIE)** - Siège Social Cocody II Plateaux Vallon sur la Rue des Jardins - DG Mme Sonia Nadège SEKA Epse TOURE - 01 BP 4092 ABIDJAN 01 - Tél. 22.41.98.00 - Fax 22.41.79.05 E-mail : [nsiavieassurances.ci@groupensia.com](mailto:nsiavieassurances.ci@groupensia.com)

**24. OGAR ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE** - Siège Social Abidjan Plateau Immeuble AMIRAL (en face du NOVOTEL) - AP M. Baba DIARRASSOUBA - 01 BP 12419 Abidjan 01 Tél. 20.31.23.00 / 22.52.65.00 - Fax : 20.32.03.36 / 22. 42.12.52 - E-mail : [info@fedas-ci.com](mailto:info@fedas-ci.com)

**25. SAHAM ASSURANCE CI** - Siège Social Bd Roume Plateau D.G M. Joël Alfred ACKAH - 01 BP 3832 ABIDJAN 01 - Tél. 20.25.36.00 - Fax 20.22.59.05 - E-mail: [sahamassuranceci@sahamassurance.com](mailto:sahamassuranceci@sahamassurance.com)

**26. SAHAM ASSURANCE VIE CI** - Siège Social Bd Roume, Plateau - D.G M. Raoul MOLOKO 16 BP 1306 ABIDJAN 16 - Tél. 20.25.37.00 / 20.32.20.33 Fax 20.32.89.87 - E-mail : [saham.assurance.vie.ci@sahamassurance.com](mailto:saham.assurance.vie.ci@sahamassurance.com)

**27. SERENITY SA** – Siège Social 41 Bd Général de Gaulle face Gare Sud - Immeuble Ex Monoprix Abidjan Plateau – PDG M. KIPRE DIGBEU – 01 BP 10244 Abidjan 01 – Tél. 20.32.16.52/53 – Fax 20.32.16.63 – E-mail : [serenity@serenity-sa.com](mailto:serenity@serenity-sa.com)

**28. SOCIETE AFRICAINE D'ASSURANCES & DE REASSURANCES DE COTE D'IVOIRE (SAAR-CI)** – Siège Social Cocody II Plateaux Aghien – D.G M. Fructueux TETIALI – 01 BP 12201 ABIDJAN 01 – Tél. 22 50 81 50 – Fax 22 50 25 12 – E-mail [tetialianicet@yahoo.fr](mailto:tetialianicet@yahoo.fr)

**29. SOCIETE AFRICAINE D'ASSURANCES & DE REASSURANCES VIE COTE D'IVOIRE (SAAR-VIE CI)** – Siège Social Cocody II Plateaux Aghien – D.G M. Gérardo ZANNOUBO – 01 BP 6754 ABIDJAN 01 – Tél. 22 50 81 50 – Fax 22 50 25 12 – E-mail : [z.gerardo@saarvie.ci](mailto:z.gerardo@saarvie.ci)

**30. SOCIETE IVOIRIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES (SIDAM)** Siège Social 34, Av. Houdaille Immeuble SIDAM - D.G M. Sékou SYLLA - 01 BP 1217 ABIDJAN 01 - Tél. 20.21.97.82 / 20.31.52.00/20.31.51.00 - Fax 20.21.94.39 - E-mail : [sidam@sidam.ci](mailto:sidam@sidam.ci)

**31. SMABTP CÔTE D'IVOIRE SA** Siège Social Abidjan-Plateau, rue Gourgas, 19e étage immeuble Alpha 2000 - D.G Mme Sylvie FADIKA - 01 BP 6941 ABIDJAN 01 - Tél. 20.20.40.40 - E-mail : [sylvie\\_fadika@groupe-sma.ci](mailto:sylvie_fadika@groupe-sma.ci)

**32. SOCIETE DU MILLENAIRE D'ASSURANCE VIE (SOMAVIE)** - Siège Social Woodin Center Av. Noguès – AP : Mme Marlène GENEVIÈVE KONAN - 01 BP 1217 ABIDJAN 01 - Tél. 20.31.11.40 - Fax 20.32.34.39 - E-mail: [somavie@aviso.ci](mailto:somavie@aviso.ci)

**33. STANE ASSURANCE** - Siège Social Angré, 7ème tranche, centre commercial TERA, 1er étage – P.D.G M. Serge Innocent Koffi POKOU - 06 BP 2658 ABIDJAN 06 Tél. 22.50.82.40/ 07.06.79.46 - E-mail : [angeleleouadio@stanepro.com](mailto:angeleleouadio@stanepro.com)

**34. SONAM GENERALE ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE** - Siège Social Plateau Avenue Noguès 3e étage Immeuble Trade Center – D.G M. Jean SORO 17 BP 477 ABIDJAN 17 Tél. 20.32.33.97/ 98 / 20.32.87.25 - Fax 20.32.54.90 - E-mail : [3aiard@aviso.ci](mailto:3aiard@aviso.ci)

**35. SUNU ASSURANCES IARD** - Siège Social Immeuble le Mans Av. Botreau Roussel PDG M. Alexandre AHUI ATTE - 01 BP 3803 ABIDJAN 01 - Tél. 20 25 18 18 - Fax 20.32.57.91 – E-mail [cotedivoire.iard@sunu-group.com](mailto:cotedivoire.iard@sunu-group.com)

**36. SUNU ASSURANCES VIE CÔTE D'IVOIRE** - Siège Social Avenue Houdaille – D.G M. Saliou BAKAYOKO - 01 BP 2016 ABIDJAN 01 - Tél. 20.31.04.00 - Fax 20.22.37.60 – E-mail : [cotedivoire.vie@sunu-group.com](mailto:cotedivoire.vie@sunu-group.com)

**37. WAF A ASSURANCE COTE D'IVOIRE** – Siège Social : Immeuble Botreau Roussel Abidjan Plateau – DG M. Bassirou FAYE – 01 BP 5558 Abidjan 01 – Tél. 20 31 11 31 - E-mail : [secretariat@wafaassurance.ci](mailto:secretariat@wafaassurance.ci)

**38. WAF A ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE** – Siège social Immeuble Botreau Roussel Abidjan Plateau DG M. Fayçal OUZGANE – 01 BP 5558 Abidjan 01 – Tél. 20.20.24 50 E-mail : [faycal.ouzgane@wafaassurance.ci](mailto:faycal.ouzgane@wafaassurance.ci)



*C'est sérieux*



**JE VOIS CLAIR  
J'ADHÈRE.**

**COMAR ASSURANCES est en Côte d'Ivoire,  
pour un développement solide et responsable:**

- ▶ Des équipes professionnelles et expérimentées répondant à vos besoins ;
- ▶ Une gamme de produits riche et complète pour protéger votre famille, votre Patrimoine et votre entreprise ;
- ▶ Une solidité financière prouvée appuyant notre engagement envers nos assurés !
- ▶ Des partenaires solides dans le monde !



**COMAR ASSURANCES Côte d'Ivoire**

Société anonyme au capital de 5.000.010.000 fcfa

Siège social : imm. XL, angle AV. Dr Crozet et blvd. La République Abidjan-Plateau

10 BP 5699 Abidjan 01 Téléphone : (+225) 20 20 24 55/56 (+225) 20 20 24 59

Courriel : [infos@comar.ci](mailto:infos@comar.ci) – [www.comar.ci](http://www.comar.ci)